
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1843.

RAPPORT fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la section centrale ⁽¹⁾, chargée d'examiner le projet de loi ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit provisoire à valoir sur les dépenses de l'exercice 1844 ⁽²⁾.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à la section centrale chargée de l'examen du budget des Travaux Publics, la demande d'un crédit provisoire de fr. 2,002,524 qui vous a été faite le 21 de ce mois, afin de garantir le service de ce Département pendant les deux premiers mois de l'exercice 1844.

Convaincue de l'impossibilité de s'occuper du budget avant le renouvellement de l'année, la section centrale a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de donner votre adhésion au projet du Gouvernement.

Le rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le président,
C. D'HOFFSCHMIDT.

⁽¹⁾ La section centrale est composée de MM. C. d'HOFFSCHMIDT, *président*, COPPIETERS, HUYENERS, DAVID, d'ELROUNGNE, DESMAISIÈRES et MAST DE VRIES, *rapporteur*.

⁽²⁾ Projet de loi, n° 92.